

SÉANCE DU 11 AVRIL 2019

L'An deux mil dix-huit, le onze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 02 Avril 2019
Date d'affichage : 02 Avril 2019
Nombre de conseillers en exercice 24
Présents 17
Votants 22

Étaient présents : Mesdames CÔME, BENNEVAULT, DURAND, FRAPIER, NIEPCERON, et SOLLIER (*arrivée à 19h34*).
Messieurs COUSSEAU, DESJONQUERES, FORTIN, GASTINE, HEROUX, LE TERRIEN, TURMINEL, LOMBARD, de NORAY, ROBERT, SAUVÉ et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BARROUX, BERANGER et TERRENERE.
Messieurs BOURSE, LAMOUREUX, de NORAY, MANS.

Procurations : M. Armel MANS donne procuration à Mme Catherine CÔME,
Mme Sandrine BERANGER donne procuration à M. Christophe TARTARET,
Mme Monique TERRENERE donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT,
Mme Alexandra SOLLIER donne procuration à M. Jean-Luc HÉROUX, jusqu'à son arrivée.
M. Philippe LAMOUREUX donne procuration à M. Norbert FORTIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe TARTARET est élue secrétaire de séance.

A - DÉLIBÉRATIONS

Approbation à l'unanimité, des comptes rendus de séance des 26 Février et 27 mars derniers.

D 2019-04- ELECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation du président de la séance avant l'approbation des comptes administratifs des budgets d'assainissement des deux communes déléguées ainsi que du service d'eau potable, pour Beaumont-la-Ronce.

Mme Madeleine BENNEVAULT est désignée Présidente de séance.

D 2019- 04- 30 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LOUESTAULT (407)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Municipal et que le Compte de Gestion du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'Ordonnateur et du Compte de Gestion du Trésorier Municipal,

Le Conseil Municipal de Beaumont-Louestault, après en avoir délibéré :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault, dressé pour l'année 2018 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le VOTE à l'unanimité :
- AUTORISE Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault, et tous autres documents s'y rapportant.

D 2019-04-31 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LOUESTAULT (407)

Après avoir exposé le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault, Mme Catherine CÔME, ordonnateur pour l'année 2018, quitte la salle. Sous la présidence de Mme Madeleine BENNEVAULT, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault laissant apparaître :

- Un résultat d'exercice d'investissement excédentaire de 40 762.52 € auquel s'ajoute un déficit antérieur reporté de - 6 785.90 € soit un résultat de clôture de 33 976.62 €,
- Un résultat d'exercice de fonctionnement déficitaire de - 10 629.45 € auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté soit un résultat de clôture de 8 080.49 €.

D 2019-04- 32 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LOUESTAULT (407)

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes (articles R.221-50 et R.221-92 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault dressé par le Trésorier Municipal,

Vu l'approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault dressé par l'ordonnateur,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2018 qui sont caractérisés par un excédent de fonctionnement de 8 080.49 € et un excédent sur la section d'investissement de 33 976.62 € auquel s'ajoute des Restes-à-réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 200 000 € et en recettes d'investissement à hauteur de 50 000 € soit un résultat global de la section d'investissement de 8 080.49 € il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation en recettes d'investissement au compte 1068	8 080.49 €
Report en recettes de fonctionnement au compte 002	0.00 €

Le Conseil Municipal de Beaumont-Louestault, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité l'affectation des résultats comme présentés ci-dessus.

D 2019-04-33 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LOUESTAULT (407)

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de : 51 400 €,

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de : 211 967.11 €

Avec notamment les travaux d'assainissement de la rue de la Chapelle Saint Côme financés en partie par un emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 Budget Assainissement de la commune déléguée de Louestault en le votant par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

D 2019- 04- 34 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET D'EAU POTABLE de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Municipal et que le Compte de Gestion du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'Ordonnateur et du Compte de Gestion du Trésorier Municipal,

Le Conseil Municipal de Beaumont-Louestault, après en avoir délibéré :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce, dressé pour l'année 2018 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le VOTE à l'unanimité :
- AUTORISE Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2018 du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce, et tous autres documents s'y rapportant.

D 2019-04-35 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET D'EAU POTABLE de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

Après avoir exposé le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce, Mme Catherine CÔME, ordonnateur pour l'année 2018, quitte la salle. Sous la présidence de Mme Madeleine BENNEVAULT, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce laissant apparaître :

- Un résultat d'exercice d'investissement excédentaire de 38 158.83 € auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté de 44 418.45 € soit un résultat de clôture de 82 577.28 €,
- Un résultat d'exercice de fonctionnement excédentaire de 57 648.91 € auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté soit un résultat de clôture de 334 904.05 €.

D 2019-04-36 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET D'EAU POTABLE de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes (articles R.221-50 et R.221-92 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce dressé par le Trésorier Municipal,

Vu l'approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce dressé par l'ordonnateur,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2018 qui sont caractérisés par un excédent de fonctionnement de 82 577.28 € et un excédent sur la section d'investissement de 334 904.05 € auquel s'ajoute des Restes-à-réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 258 000 € et en recettes d'investissement à hauteur de 26 000 € soit un résultat global de la section d'investissement de - 149 422.72 €, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation en recettes d'investissement au compte 1068	- 149 422.72 €
Report en recettes de fonctionnement au compte 002	185 481.33 €

Le Conseil Municipal de Beaumont-Louestault, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité l'affectation des résultats comme présentés ci-dessus.

D 2019-04-37 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET D'EAU POTABLE de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de : 295 000 €,

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de : 534 105 €

Avec notamment les travaux de traitement de l'eau potable, la poursuite des travaux de sectorisation, ainsi qu'une provision pour des futurs travaux de rénovation du château d'eau.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce en le votant par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

D 2019- 04- 38 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET D' ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier Municipal et que le Compte de Gestion du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de l'Ordonnateur et du Compte de Gestion du Trésorier Municipal,

Le Conseil Municipal de Beaumont-Louestault, après en avoir délibéré :

- DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce, dressé pour l'année 2018 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et le VOTE à l'unanimité :
- AUTORISE Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce, et tous autres documents s'y rapportant.

D 2019-04-39 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

Après avoir exposé le compte administratif de l'exercice 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce, Mme Catherine CÔME, ordonnateur pour l'année 2018, quitte la salle. Sous la présidence de Mme Madeleine BENNEVAULT, Adjointe au Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce laissant apparaître :

- Un résultat d'exercice d'investissement déficitaire de - 231 535.74 € auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté de 280 121.43 € soit un résultat de clôture de 48 585.69 €,
- Un résultat d'exercice de fonctionnement déficitaire de - 22 930.69 € auquel s'ajoute un excédent antérieur reporté soit un résultat de clôture de 35 907.51 €.

D 2019-04- 40 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes (articles R.221-50 et R.221-92 du Code Général des Collectivités Territoriales),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte de Gestion 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce dressé par le Trésorier Municipal,

Vu l'approbation du Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce dressé par l'ordonnateur,

Compte tenu des résultats de l'exercice 2018 qui sont caractérisés par un excédent de fonctionnement de 35 907.51 € et un excédent sur la section d'investissement de 48 585.69 € auquel s'ajoute des Restes-à-réaliser en dépenses d'investissement à hauteur de 91 041 € et en recettes d'investissement à hauteur de 23 000 € soit un résultat global de la section d'investissement de - 19 455.31 € il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :

Affectation en recettes d'investissement au compte 1068	- 19 455.31 €
Report en recettes de fonctionnement au compte 002	16 452.20 €

Le Conseil Municipal de Beaumont-Louestault, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité l'affectation des résultats comme présentés ci-dessus.

D 2019-04-41 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT de la COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT-LA-RONCE (408)

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de : 148 452.20 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de : 168 691.00 € €

avec notamment la poursuite des travaux de recherche d'eaux parasites.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2019 Budget Eau Potable de la commune déléguée de Beaumont-La-Ronce en le votant par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

D-2019- 04 - 42 – EMPRUNT 2019

Mme le Maire rappelle que pour financer les travaux d'extension du réseau d'assainissement des rues de la Chapelle Saint Côme, du Pont Barry et du Lavoir, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant arrondi à 70 000 €. Il est donc proposé de solliciter auprès de plusieurs établissements bancaires, une offre de prêt. Après analyse, une proposition sera présentée lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, et charge Mme le Maire de consulter les différents organismes bancaires.

D-2019- 04 - 43 – S.D.I.S. : TRAVÉE SUPPLÉMENTAIRE

Mme le Maire donne lecture du courrier du SDIS en date du 21 février dernier nous informant que l'actuel Centre de Premiers Secours de Beaumont-la-Ronce est la propriété du SIDS 37, par acte notarié du 30 Avril 2003. Effectivement, après recherches, le bâtiment avait bien été cédé gracieusement, à l'époque. Par parallélisme des formes, le SDIS 37 informe qu'il semblerait plus cohérent que la travée du local communal leur soit cédée en pleine propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas retenir cette proposition. Il souhaite cependant, qu'il soit pris contact auprès de services juridiques afin de voir ce qui peut être envisagé. (soit un prêt à titre gracieux, soit une mise à disposition ou location spécifique, soit une vente à l'euro symbolique avec retour du bâtiment à la commune, dans le cas où la présence de proximité communale viendrait à disparaître...)

D-2019- 04 - 44 – LOCATION DU GARAGE DU CENTRE-BOURG

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été demandé à l'Etude notariale de faire une estimation pour la location du garage situé à côté de la Boulangerie, et sous l'appartement privé, dans l'immeuble récemment achevé, rue du 11 novembre. Il a été proposé une fourchette de 30 à 40 Euros, par mois. Il est rappelé que ce bâtiment est équipé en eau et électricité (à charge du preneur).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité absolue (4 "contre" et 1 abstention) de fixer le montant annuel à 450 Euros net.

D-2019- 04 - 45 – ARBRE DE LA LAÏCITÉ

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé de planter un arbre au sein de l'enceinte scolaire symbolisant "l'Arbre de Laïcité". Après plusieurs recherches, M. HÉROUX propose une essence de type "Arbre au caramel" ou " Arbre aux mouchoirs". Il faudrait que ce dernier soit d'une hauteur de 1m50 à 2m. M. HEROUX propose d'attendre la foire de Tours, afin qu'il se renseigne.

TRAVAUX DE L'ÉCOLE :

Dans le cadre de la nouvelle garderie, l'ensemble du Conseil s'orienterait vers le plan n° 2.

Mme PAGES de l'ADAC doit revenir vers nous pour voir la faisabilité, et faire de nouvelles propositions.

D-2019-04-46 – RÉORGANISATION DU SECRETARIAT

Madame le Maire informe que le secrétariat est surchargé de travail, et qu'il est possible de confier la réalisation des paies au Centre de Gestion. Les différentes tâches prises en charge sont énumérées dans une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'essai, cette proposition. Des renseignements seront pris auprès de communes déjà affiliées à ce service, afin d'estimer le gain de temps.

D-2019- 04 - 47 – ELECTIONS EUROPEENNES : Tableau des Permanences

En prévision du prochain scrutin du dimanche 26 mai prochain, pour les élections européennes, il sera établi un tableau des permanences pour chaque bureau (Louestault et Beaumont-la-Ronce) suivant les disponibilités de chacun.

D-2019- 04 - 48 – BROCANTE 2019

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine Brocante du jeudi 30 mai 2019, il est nécessaire d'établir un planning de contrôle de sécurité des différents points d'entrée, du site. Ils sont au nombre de cinq. Un tableau est mis à disposition pour les permanences.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le prêt de la salle des associations de la Blinière est accordé à une famille pour une manifestation privée. Cette salle devra être rendue propre.
- Examen du permis piéton, à l'école, le Jeudi 25 Avril, à 14h45,
- Fête du Biquet, le Dimanche 12 Mai, Organisé par l'A.P.E.L de St Eugène, suivi d'un concert, à 15h30 en l'église St Georges de Louestault,
- Randonnée V.T.T. et pédestre "La Beaumontoise" le Dimanche 12 Mai, organisée par l'A.P.E. d'écol'ons ensemble,
- Les horaires de la mairie affichées sur google, par des particuliers étant incomplètes, seront mises à jour.

Clôture de la séance à 22 heures.